

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 399

présenté par

Mme Sas, M. Cavard, Mme Massonneau, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, M. Molac, Mme Pompili et M. Roumegas

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 21 par les mots :

« et de leurs moyens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à maintenir les moyens humains et matériels afin que les missions des différentes instances puissent être correctement effectuées, conformément à la volonté du gouvernement.